
« Tout est changement, tout évolue, tout est en devenir, non pour ne plus être, mais pour devenir ce qui n'est pas encore » Épictète.

**Bonjour à vous, membres de l'Alliance des associations de retraités,
Voici un Info Alliance qui contient des données très importantes pour l'Assemblée générale extraordinaire et pour l'Assemblée générale annuelle du 24 mai 2016. Bonne lecture.**

Sujets traités dans cet Info Alliance :

- 1- Mot du président
- 2- Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire
- 3- Convocation à l'Assemblée générale annuelle
- 4- Ordre du jour de l'Assemblée extraordinaire du 24 mai 2016
- 5- Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle du 24 mai 2016
- 6- Extraits des Statuts et Règlements de l'AAR concernant les postes électifs.
- 7- Notes sur le Colloque de l'Observatoire de la retraite du 4 novembre 2015.
- 8- Conseil d'administration du 12 avril 2016
- 9- Formulaire de mise en candidature (à retourner avant le 17 mai 2016, s'il y a lieu)

1- MOT DU PRÉSIDENT

Chers collègues,

Je remercie chacune et chacun, membres du Conseil d'administration, pour ma désignation à la présidence de l'AAR. J'en suis vraiment touché; c'est avec émotion que j'accepte cet engagement.

Je veux remercier en particulier mes prédécesseurs qui ont su garder le cap sur la problématique de la non-indexation des rentes de retraite pour la période de 1982 à 1999. Ils ont navigué par vents et marées, profondément engagés, dans l'espoir d'obtenir un jour une correction de cette situation jugée par plusieurs comme étant une injustice.

Notre objectif commun et collectif est d'obtenir d'un gouvernement cette ouverture à la problématique de plus en plus grandissante qui touche les retraitées et retraités du public et parapublic.

Je ferai tout en mon pouvoir pour poursuivre notre mission et, je sais que je peux compter sur un CA dont la richesse d'engagement est unique. Restons solidaires et mobilisés pour réussir à faire bouger les piliers du temple.

Nous aurons de nombreux défis à relever. Une association en quête de justice pour assurer la protection du pouvoir d'achat des retraitées et retraités de l'État. Nous savons l'ampleur du travail à accomplir et chacun de nous garde la flamme allumée vers la réalisation de ce retour à une indexation légitime.

Merci pour votre confiance, à vous qui êtes les représentantes et représentants des associations qui forment l'AAR.

Jules H. Sauvé, président AAR.

2- Convocations à l'Assemblée générale extraordinaire 2016.

Comme il y a modification prévue à nos Statuts et règlements, une Assemblée générale extraordinaire est convoquée avant l'Assemblée générale annuelle.



ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS
29 avril 2016
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
CONVOCAATION

Aux présidentes et présidents des associations membres.
Aux représentantes et représentants.

Vous recevez la convocation officielle pour l'assemblée générale extraordinaire
Assemblée générale extraordinaire de l'Alliance des Associations de Retraités
Mardi le 24 mai 2016 à Drummondville à 10 h 00 à
l'Hôtel Best Western Universel,
915, rue Hains

Jules H. Sauvé, président

3- Convocation à l'Assemblée générale annuelle 2016.



ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS

29 avril 2016
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
CONVOCAATION

Aux présidentes et présidents des associations membres.
Aux représentantes et représentants.

Assemblée générale annuelle de l'Alliance des Associations de Retraités
Mardi le 24 mai 2016 à Drummondville à 10 h 30 à
l'Hôtel Best Western Universel,
915, rue Hains

Jules H. Sauvé, président

Les membres du Conseil d'administration souhaitent vous rencontrer pour vous informer des activités reliées au dossier de l'indexation de la dernière année.
Avec cette convocation, vous recevez aussi des informations sur les élections dans cet INFO ALLIANCE et le projet d'ordre du jour des deux assemblées.

4- Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire



ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS

09 :30 à 10 :00 Accueil et inscription

10 :00 Mot de bienvenue

Assemblée générale extraordinaire 2016-05-24

Ordre du jour

1. Règlements de l'AAR - Modification du nombre d'administrateurs

Règlements généraux Section 4 - Le conseil d'administration

Texte en vigueur:

4.01 **Composition :**

Le conseil d'administration est composé de neuf (9) personnes soit :

Le président sortant désigné d'office et huit (8) administrateurs, élus à l'assemblée annuelle des membres, par et parmi les représentants des associations membres en règle.

Le Conseil d'administration ayant proposé que le nombre d'administrateurs soit dorénavant de 7

Le nouveau texte se lira :

4.01 **Composition :**

Le conseil d'administration est composé de sept (7) personnes soit :

Le président sortant désigné d'office et six (6) administrateurs, élus à l'assemblée annuelle des membres, par et parmi les représentants des associations membres en règle.

2. Ratification de la modification

3. Levée de l'assemblée générale extraordinaire

5- Assemblée générale annuelle 2016-05-24-10 :30

Projet d'ordre du jour

1. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée
2. Lecture de l'ordre du jour et adoption
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 19 mai 2015
4. Rapport du président
5. Rapport du trésorier
6. Plan d'action 2016-2017
7. Rapports et informations diverses
8. Entérinement des actes administratifs du CA de l'AAR
9. Élections : 3 postes sont en élection
Les personnes dont les mandats prennent fin en 2016 sont :
 - Beulac Mireille C.R. Mtl APRQ (secrétaire)
 - Boivin Richard AQPRDE (administrateur)
 - Gagnon André AREF (trésorier)
 - Poirier Daniel APERSSS (administrateur)
10. Points à ajouter
 - a-
 - b-
 - c-
11. Questions et commentaires
12. Levée de l'assemblée

**Note : Dîner sur place aux frais des participants.*

6- Extraits des Statuts et règlements (On peut retrouver les Statuts et règlements sur le site de l'AAR au www.alliancedesassociationsderetraites.org)

4.03 Durée des fonctions : Chaque administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été déclaré élu. Il demeure en fonction pendant deux (2) ans, jusqu'à l'expiration de son mandat ou jusqu'à ce que lui ou son successeur ait été nommé ou élu.

Chaque année, à une assemblée annuelle, la moitié des administrateurs terminent leur mandat de deux (2) ans et sont soumis à l'élection en alternance avec l'autre moitié.

4.04 Éligibilité :

Seuls les représentants d'une association qui est membre en règle de l'Alliance depuis au moins trente (30) jours de calendrier sont éligibles à un poste d'administrateur. Les administrateurs dont le mandat prend fin sont rééligibles.

Les membres associés ne sont pas éligibles à un poste d'administrateur.

4.05 Élection :

Des élections, pour les postes vacants d'administrateurs, se tiennent à chaque année à l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs y sont élus par et parmi les représentants des associations membres actifs en règle.

Dans le cas où il y a plus de candidats que le nombre de postes d'administrateurs à combler, l'élection se fait par scrutin secret à majorité simple.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de postes d'administrateurs à combler, les candidats sont élus par acclamation. Le conseil d'administration comble les postes laissés vacants.

Dans le cas d'égalité des votes pour le dernier candidat à élire, le président d'élection peut déposer un vote prépondérant ou peut demander un second scrutin.

Le président sortant agit à titre de président d'élection sauf s'il est lui-même candidat. Dans ce cas, l'assemblée désigne un président d'élection.

4.11 Procédure d'élection et mise en candidature :

Le conseil d'administration établit les règles et la procédure électorale pour l'élection des administrateurs qui a lieu à l'assemblée annuelle des membres.

Tout représentant qui répond aux critères d'éligibilité de l'article 4.04 et qui veut poser sa candidature doit le faire par écrit à l'adresse connue de l'Alliance, au moins sept (7) jours de calendrier avant la date de l'assemblée générale annuelle.

7- Notes sur le Colloque de l'Observatoire de la retraite tenu le 4 novembre à Montréal :

L'AMÉLIORATION DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC ET LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE À LA RETRAITE: ENJEUX ET PERSPECTIVES

Mireille Beaulac et André Gagnon

Lors du colloque, le coordonnateur de l'Observatoire de la retraite a souligné qu'il y avait déjà eu consensus parmi les ministres des Finances des provinces pour améliorer le RPC et le seul refus provenait du gouvernement Harper qui avait bloqué le projet. L'arrivée du nouveau gouvernement libéral fédéral ouvre une fenêtre pour mettre de l'avant de telles mesures. Le colloque organisé par l'Observatoire de la retraite ne pouvait arriver plus à point.

Madame Diane Bellemare, sénatrice, a fait l'ouverture du colloque, en mentionnant que les régimes de retraite n'ont pas livré la promesse et que les régimes publics ont connu leur sommet dans les années 1990. Et ce, plus particulièrement au Québec où 44% des québécois recevraient le supplément de revenu garanti après l'âge de 65 ans alors que dans le reste du Canada, ce serait 34%. Cette dernière ajoute que les REER constitueraient seulement 10% des revenus des aînés. Enfin,, l'inflation cause d'importantes baisses de revenus. Plus vous vivrez vieux, plus vous serez pénalisés.

PREMIÈRE SÉANCE

POURQUOI ET POUR QUI AMÉLIORER LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

- **LE SYSTÈME DE RETRAITE AU QUÉBEC ÉTAT DES LIEUX ET DYNAMIQUE RÉCENTE**

Le premier conférencier, monsieur Michel Lisée de l'UQUAM a mentionné que les régimes publics vont bien mais que plusieurs régimes complémentaires sont en difficulté. La solution

serait, selon lui, d'enlever l'indexation et de relever l'âge de la retraite. Pourquoi, parce que les personnes vivent plus longtemps, que 80% de ces régimes n'auraient pas été solvables en 2013 et que 70 à 75% des revenus sont nécessaires pour maintenir son niveau de vie à la retraite. Ce dernier ajoute que les frais de gestion des régimes publics sont très bas environ 0.5 de 1%; il n'en est pas de même pour les régimes privés. Dans les dernières années, plusieurs entreprises sont allées vers des régimes à prestations cibles, délaissant les régimes à prestations déterminées. Les projets de loi 34 et 57 ont comme objet de sauver les régimes à prestations déterminées. Depuis le projet de loi 34, on peut désormais couper dans les régimes rentes des retraités. En terminant, monsieur Lisée, donne deux balises à respecter pour assurer la viabilité des régimes de retraite complémentaires: un fonds de stabilisation très élevé et des cotisations fixes sans congé de cotisations. Dans ce domaine, l'ennemi du secteur public est le secteur privé.

- **REPORT DE L'ÂGE EFFECTIF DE LA RETRAITE ET RISQUE D'UNE CROISSANCE DES INÉGALITÉS SOCIALES PARMIS LES RETRAITÉS DE DEMAIN**

Le deuxième conférencier est monsieur Yves Carrière de l'Université de Montréal débute son exposé en mentionnant que pour compenser la hausse de l'espérance de vie, la cohorte actuelle de travailleurs retarde l'âge de la retraite. Les coûts du système public de retraite sont actuellement de 4% du PIB au Canada, c'est beaucoup plus faible que dans les autres pays de l'OCDE. Le vieillissement n'augmenterait que de 10% les coûts de la santé.

DEUXIÈME SÉANCE

L'AMÉLIORATION DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC ET PERSPECTIVES

- **EXPANSION DU RPC/RRQ: UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE À LA RETRAITE DES TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS ET CANADIENS**

Le troisième conférencier monsieur Bernard Dussault, autrefois actuaire en chef du Régime de pension du Canada, a mentionné que seulement un tiers des employeurs ont un régime de retraite à 70 % du revenu. La réserve du Régime de rente du Québec serait de 3,5 ans et celle du Régime de pension du Canada serait de 5 ans.

- **COMMENT AMÉLIORER LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC**

La quatrième conférencière madame Ruth Rose de l'UQUAM a présenté différentes propositions pour améliorer le régime de pension du Canada et le Régime de rentes du Québec avec des taux de remplacement allant de 25 à 50% du revenu. En terminant cette dernière mentionne qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour trouver la bonne solution. La journée s'est terminée par une table ronde sur l'amélioration du RRQ.

Cette réforme même si elle était adoptée prochainement, ne devrait avoir des effets qu'à moyen terme sur les régimes de retraite comme les nôtres. Par exemple, si le maximum de gains assurables au RRQ passe à 70 000 \$ et si le taux de remplacement passait à 50% du salaire cela aurait un impact sur nos régimes de retraite car il y a coordination entre le RRQ et nos régimes de retraite complémentaires à 65 ans. Il faut demeurer attentif à tous ces développements. Un excellent moyen pour le faire est de visiter régulièrement le site Web de l'Observatoire de la retraite

8- Conseil d'administration : rencontre du 12 avril 2016.

Lors de cette rencontre, divers sujets ont été abordés mais deux sujets principaux ont retenu l'attention des membres : l'Assemblée générale annuelle et les suivis nécessaires suite au retrait de l'AREQ de l'AAR. Un suivi a été fait concernant le dossier du lobbysme.

Retrait de l'AREQ de l'AAR : L'AREQ s'est retirée de l'AAR en mars 2016. Cela implique donc un changement au sein du Conseil d'administration de l'AAR car deux membres de l'AREQ siégeaient au CA de l'AAR : Mariette Gélinas était présidente et André Goulet, président sortant occupait un poste d'administrateur. C'est M. Jules H. Sauvé qui a été nommé à la présidence. Comme l'Assemblée générale était prévue le 24 mai 2016, aucun changement majeur n'a été fait jusqu'à la tenue de cette Assemblée. Nous vous informerons plus en détails le 24 mai.

Comme l'AREQ comptait beaucoup de membres (57 000), l'AAR se devait de réduire le nombre de ses administrateurs et c'est en ce sens que les membres du CA ont modifié les Statuts et règlements afin de compter deux personnes en moins sur le CA : ces modifications vous seront soumises lors de l'Assemblée générale extraordinaire le 24 mai 2016.

Élections des 3 administrateurs : Pour être éligible aux élections, vous devez remplir le formulaire de mise en candidature disponible à la fin de ce courriel et le transmettre par la poste ou par courriel avant le 17 mai 2016 donc au plus tard le 16 mai 2016.

Important : inscrivez les personnes déléguées aux AG du 24 mai 2016

N'oubliez pas d'inscrire vos délégués et déléguées pour les assemblées générales avant le 17 mai 2016 auprès de Mariette Gélinas mariettegelinas@videotron.ca

Merci et au plaisir de vous rencontrer,
Mariette Gélinas

9- Formulaire de mise en candidature pour les élections du 24 mai 2016 comme administratrice ou administrateur



ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS
AUX REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS
AVIS D'ÉLECTION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
24 MAI 2016

3 POSTES D'ADMINISTRATEURS À POURVOIR
MANDAT 2016-2018
BULLETIN DE CANDIDATURE

Je, soussigné, présente ma candidature à titre d'administrateur de l'Alliance des associations de retraités (AAR)

NOM DU REPRÉSENTANT(E) : _____

NOM DE L'ASSOCIATION DU MEMBRE : _____

ADRESSE PERSONNELLE : _____

TÉLÉPHONE : _____ COURRIEL : _____

(signature)

(date)

**S.V.P. Retourner, s'il y a lieu, le présent bulletin à l'adresse ci-dessous
Avant le 17 mai 2016**

**Mariette Gélinas
3064, rue du Valley Inn
Trois-Rivières, Qc, G8V 2C4 ou mariettegelinas@videotron.ca**

IMPORTANT! Lire les extraits des Statuts et Règlements au point 5 de cet INFO ALLIANCE.

Important : inscrivez les personnes déléguées aux AG du 24 mai 2016